



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
16/03/2023

Date de publication :
22/03/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 22
Excusés-représentés : 0
Votants : 22
Excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mars 2023.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, Mme NOMBERG Michèle, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : M DUTHOIT Valentin

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 17/2023

Objet : Modification composition du Conseil d'Administration du CCAS

Vu la délibération du 07 décembre 2020 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Madame la Maire informe que la délibération reprise ci-dessus désignant les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit être modifiée suite à la démission d'un membre du Conseil d'Administration.

La composition du collège élu demeure en revanche, il convient de modifier la composition du collège non élu.

Madame l'Adjointe aux Affaires Sociales et à la Solidarité propose la candidature de Mme Maryse THAON afin de remplacer Mme PYPE démissionnaire.

La composition des membres qui siégeront au CCAS se présente ainsi :

Mme GANTIEZ, Présidente du CCAS,

Collège élus :

- Mme MASUREL Vice-Présidente du CCAS
- M. LEFEBVRE
- Mme POTTEAU- FROMENTEL
- Mme DELORY
- Mme NOMBERG
- M. DELVAL
- M. VANDRIESSCHE
- M. DEBLOOS

Collège non élus (administrés) :

- M. FRERE
- Mme VANDENBULCKE
- Mme LIMOSIN
- Mme HUREZ
- Mme VERGOTEN
- M. LOYER
- M. GARBER
- Mme THAON

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 22 voix pour

Le Conseil Municipal,

DECIDE de modifier la composition du conseil d'administration du CCAS telle que détaillée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ